

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 10.230**

L'An deux Mille Dix, le 22 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 15 octobre 2010

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 15 octobre 2010

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. CHABASSE, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux,

**ETAIENT REPRESENTES** : M. LAPOUGE représenté par M. GUIARD  
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS

**ETAIT ABSENT-EXCUSE** : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 31  
Nombre de votants : 33

Mme DESCHANP a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : Convention d'objectifs conclue entre la ville de Royan et l'Association « Département Animation » - Année 2010 – Avenant n° 1

**RAPPORTEUR** : Madame WILLMANN

**VOTE** : UNANIMITE

Par une délibération n° 10.012 en date du 4 janvier 2010, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 380.000 euros (trois cent quatre-vingt mille euros) au profit de l'Association Département Animation.

Il est proposé d'augmenter la subvention initiale d'un montant de 31.490 euros (trente et un mille quatre cent quatre-vingt-dix euros) et d'approuver en conséquence un avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association Département Animation.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet d'avenant,
- VU l'avis de la Commission "Culture et Animation" en date du 11 octobre 2010,
- APRES en avoir délibéré,

### **DECIDE**

- d'attribuer une subvention complémentaire de 31.490 euros (trente et un mille quatre cent quatre-vingt-dix euros) à l'Association Département Animation,
- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Royan et l'association Département Animation pour l'année 2010,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur Le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant n°1 précité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 27 octobre 2010

Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint  
Bernard GIRAUD



**AVENANT N° 1**

**A la Convention Générale d'Objectifs  
Conclue entre la Collectivité  
et l'Association Département Animation**

Entre

La Ville de ROYAN représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 22 octobre 2010, rendue exécutoire le 27 octobre 2010,

D'une part,

Et,

**L'Association Département Animation**, association loi de 1901, déclarée en sous préfecture de Rochefort le 24 juillet 1990 sous le numéro 0172003011, représentée par son Président en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après désignée l'**Association**,

D'autre part,

**IL A ETE ARRETE CE QUI SUIV :**

**ARTICLE 1**

La Ville s'engage à verser une **subvention supplémentaire de 31.490 euros (trente et un mille quatre-cent quatre-vingt dix euros)** au profit de l'**Association Département Animation**. La subvention a pour objet l'aide au paiement des loyers dus à la régie du port :

- **21.030 euros** : la patinoire, janvier et février 2010
- **10.460 euros** : salons de mai 2010

La somme sera versée à la signature du présent avenant.

**ARTICLE 2**

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Fait à Royan, le 10 novembre 2010

**Pour l'Association,  
Le Président,**

**Pour la Ville de Royan,  
Le Député-Maire,**

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 17 novembre 2010